

Code de conduite des fournisseurs de Steelcase

Publié en mars 2013, révisé en septembre 2022



Notre vision

Chez Steelcase, nous sommes convaincus que seules les entreprises qui accordent de l'importance à l'humain, à la planète et à la culture, peuvent réussir et prospérer. Nous croyons également que les entreprises responsables doivent jouer un rôle actif dans la promotion de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance saines.

Que ces exigences soient déjà les vôtres ou non, nous apprécions à sa juste valeur la relation que nous entretenons avec vous et nous espérons que vous nous rejoindrez dans cette démarche.



Sommaire

Présentation du Code de conduite des fournisseurs de Steelcase

5

Domaine d'application
Fondements du présent Code
Valeurs fondamentales
Principes directeurs
Obligations légales en vigueur

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs

6-11

Gouvernance organisationnelle

6-7

Engagement de la direction
Documentation et archives
Évaluation des Fournisseurs
Formation sur l'évaluation et la gestion des risques
Objectifs d'amélioration
Responsabilité de la direction
Retours et implication du personnel
Actions correctives et transparence

Droits humains

8

Diversité, équité et intégration
Égalité de traitement et absence de discrimination
Liberté d'association

Pratiques professionnelles

9-11

Travail forcé
Travail des mineurs
Heures de travail
Salaires et avantages

Santé et sécurité

10-11

Prévention des blessures physiques
Prévention de l'exposition aux produits chimiques
Procédures et systèmes de sécurité au travail
Communication en matière de santé et sécurité
Préparation aux situations d'urgence
Travaux pénibles
Hygiène, alimentation et logement

L'environnement

12

Gestion et restrictions des substances dangereuses
Gestion des déchets solides et dangereux
Gestion des rejets dans l'atmosphère
Objectifs scientifiques pour la réduction des émissions
Autorisations environnementales et rapports environnementaux
Prévention de la pollution et préservation des ressources

Pratiques d'exploitation loyales

13-14

Intégrité commerciale
Protection et sécurité des données
Propriété intellectuelle
Protection des lanceurs d'alertes
Respect de la concurrence et des règles antitrust
Approvisionnement responsable en minéraux et autres matériaux

Protection des consommateurs

15

Pratiques commerciales, publicitaires et concurrentielles loyales
Restrictions relatives à la composition des produits

Engagement et développement de la collectivité

16

Annexe

17

Introduction

Le Code de conduite des Fournisseurs de Steelcase (le « Code ») a pour objectif de décrire l'engagement de Steelcase Inc., ses actions et attentes en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs de notre chaîne de valeur.

Domaine d'application

Ce Code s'applique à la totalité de notre chaîne de valeur.. Nous exigeons de nos Fournisseurs, et de ceux qui contribuent à notre chaîne de valeur par leur intermédiaire, qu'ils respectent ce Code. Le présent Code s'applique aux achats directs et indirects de biens et services et aux autres éléments de notre chaîne de valeur.

Fondements du présent Code

Valeurs fondamentales

Nous sommes fiers de mener nos activités en garantissant un niveau élevé d'intégrité et d'éthique. Nos valeurs fondamentales, instaurées depuis de nombreuses années et présentées ci-dessous, reflètent les principes de nos fondateurs et constituent la base du présent Code :

- Agir avec intégrité
- Dire la vérité
- Respecter nos engagements
- Traiter les personnes avec dignité et respect
- Encourager les relations positives
- Protéger l'environnement
- Se surpasser

Principes directeurs

Outre ces valeurs fondamentales, nous avons tenu compte de nombreux autres standards lors de la création du présent Code, y compris, sans toutefois s'y limiter, les documents mentionnés en Annexe. Ils ont servi de points de référence dans l'élaboration du présent Code, mais ne sont pas nécessairement intégrés pour tous les aspects.

Obligations légales en vigueur

Les Fournisseurs sont tenus de se conformer aux lois, réglementations et autres normes largement adoptées telles que le Pacte mondial des Nations Unies. Le présent Code n'a pas pour vocation à entrer en conflit avec une exigence légale ou réglementaire s'appliquant normalement aux Fournisseurs. Si la conformité au présent Code donne lieu à la violation d'une loi ou réglementation en vigueur, les Fournisseurs doivent se conformer aux exigences de la loi ou de la réglementation en vigueur concernée.

Le respect des exigences de ce Code est un processus dynamique, et nous encourageons les efforts d'amélioration continue. Ce Code est une déclaration générale des attentes de Steelcase envers ses Fournisseurs. Ce Code ne doit pas être lu à la place, mais en complément de toute obligation du Fournisseur énoncée dans toute demande de proposition ou autre accord avec Steelcase.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Gouvernance organisationnelle

Une forte implication de la direction dans le processus de gouvernance est essentielle à une intégration réussie de la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance dans la culture d'une organisation.

Engagement de la direction

Les Fournisseurs devront développer des politiques en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance affirmant l'engagement de leur direction à s'y conformer dans un esprit d'amélioration continue.

Documentation et archives

Les Fournisseurs disposeront de processus leur permettant d'identifier, surveiller, comprendre et se conformer aux lois et réglementations en vigueur, et aux autres normes largement adoptées, telles que le Pacte général des Nations Unies, et au présent Code. Les Fournisseurs doivent obtenir, détenir et maintenir à jour les licences d'exploitation et diverses autorisations nécessaires valides qui sont requises pour leurs activités par les lois et réglementations en vigueur. Les Fournisseurs devront également conserver tous les documents et archives garantissant leur conformité aux lois et leur respect du présent Code. Ces documents et archives seront mis à disposition en cas d'une inspection, à la demande de Steelcase ou d'un auditeur tiers désigné par Steelcase.

Évaluation des Fournisseurs

Afin d'atteindre nos objectifs communs, Steelcase se réserve le droit de visiter (et/ou d'envoyer un représentant tiers pour visiter), en l'annonçant ou non, les installations des Fournisseurs contribuant à la chaîne de valeur de Steelcase pour en vérifier la conformité au présent Code ou autre accord avec Steelcase. Steelcase peut demander au Fournisseur de répondre à des questionnaires de tiers ou à d'autres efforts de collecte d'informations concernant la conformité au présent Code dans le cadre de la diligence raisonnable de Steelcase.

Les Fournisseurs sont tenus de mettre en place des exigences pour leurs propres Fournisseurs conformément au présent Code, et de surveiller de manière adéquate leurs Fournisseurs contribuant aux produits ou services de Steelcase afin de démontrer leur conformité au présent Code. Le non-respect du présent Code et des différentes exigences aura des conséquences sur notre relation professionnelle et pourra donner lieu à la résiliation du statut de Fournisseur de Steelcase.

Évaluation et gestion des risques

Les Fournisseurs sont tenus d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques identifiés par le présent Code et associés à leurs activités.

Formation

Les Fournisseurs devront assurer la formation des responsables et employés intervenant dans la mise en œuvre des politiques, procédures et objectifs d'amélioration associés au présent Code et aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Objectifs d'amélioration

Les Fournisseurs devront avoir des objectifs, cibles et plans de mise en œuvre écrits destinés à accroître leurs performances en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, en incluant notamment une auto-évaluation périodique des progrès réalisés cohérente avec les documents d'orientation de Steelcase.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Gouvernance organisationnelle

Responsabilité de la direction

Les Fournisseurs devront mettre en œuvre un niveau d'engagement et de responsabilité adaptés de la part de la direction pour assurer le respect au présent Code.

Retours et implication du personnel

Les Fournisseurs devront vérifier régulièrement que leurs employés comprennent parfaitement le présent Code et obtenir des retours de leur part sur les pratiques et conditions couvertes par le présent Code afin d'encourager l'amélioration continue.

Actions correctives et transparence

Toute déficience significative doit être rapidement signalée à Steelcase par l'intermédiaire de votre interlocuteur achat habituel. Les Fournisseurs sont également invités à utiliser la Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité de Steelcase à l'adresse integrity.steelcase.com qui permet aux Fournisseurs, à leurs employés ou à d'autres participants de la chaîne de valeur d'envoyer des informations de manière anonyme par l'intermédiaire d'un tiers. Cette ligne est disponible dans le monde entier et est accessible par téléphone ou par e-mail. Le tiers envoie ses rapports à Steelcase tout en préservant la confidentialité de la personne qui a effectué le signalement. Steelcase enquêtera sur tous les signalements à la Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité et s'engage à éviter toute représailles à l'encontre des personnes ayant effectué un signalement.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Droits de l'Homme

Les droits de l'Homme et du travail sont intrinsèques, inaliénables, universels et interdépendants, et chaque organisation a le devoir de les respecter et de contribuer à leur respect.

Diversité, équité et intégration

Les Fournisseurs sont tenus de s'engager à travers toute leur organisation afin de bâtir une culture d'intégration de toutes les cultures et origines, sans tenir compte du sexe, de l'origine ethnique, de la religion ou de tout autre statut protégé. Chez Steelcase, la diversité va bien au-delà du genre, de l'ethnicité ou d'autres catégories, statuts ou caractéristiques protégés ; c'est le désir intentionnel d'un mélange de personnes aux traits, expériences et opinions différents, à la fois inhérents et acquis. C'est le désir intentionnel de diversité de pensée. Il s'agit d'une extension de nos valeurs fondamentales, ce qui comprend le traitement des personnes avec dignité et respect tout au long de leur carrière. Nous encourageons la diversité, assurons un accès équitable aux opportunités et favorisons une culture d'intégration au sein de laquelle nos employés peuvent être authentiques et s'épanouir tout au long de leur parcours au sein de la Société. Nous étendons cet engagement à nos Fournisseurs et à notre chaîne de valeur.

Égalité de traitement et absence de discrimination

Les Fournisseurs protégeront les droits de tous les employés, y compris les femmes et les groupes sous-représentés, en assurant l'égalité des chances en matière d'emploi, en veillant à ce que les pratiques de leur entreprise en matière d'emploi soient exemptes de discrimination et en fournissant à tous les employés un environnement de travail exempt d'intimidation, de menaces, d'hostilité, de traitement inhumain, de violence et de harcèlement. En outre, les Fournisseurs encourageront leurs employés à signaler sans délai tout comportement discriminatoire ou harcèlement et protégeront les personnes ayant effectué le signalement de tous représailles. Les Fournisseurs ne se livreront à aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ethnie, la nationalité ou l'origine sociale, l'ascendance, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la langue, l'âge, le handicap, la pathologie, l'état de santé, l'apparence physique, la grossesse, le statut marital ou familial, l'extranéité ou la nationalité, la religion/croyance, l'affiliation politique ou autre, les informations génétiques, le statut de militaire ou d'ancien combattant, le lieu de résidence, la situation économique ou sociale, le statut de victime ou autre caractéristique. Les Fournisseurs ne feront pas usage de tests médicaux pour discriminer des employés existants ou potentiels.

Liberté d'association

Une communication ouverte et un engagement direct entre les employés et la direction constituent les méthodes les plus efficaces permettant de résoudre les problèmes professionnels et de rémunération. Les Fournisseurs devront respecter le droit des employés de s'associer en toute liberté, de former et de rejoindre des organisations syndicales de leur choix, de chercher à être représentés et de négocier collectivement, comme l'autorisent les lois et réglementations en vigueur et conformément à ces dernières. Les travailleurs pourront communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement dans un environnement fondé sur une communication ouverte et bidirectionnelle entre les employés, les dirigeants et la direction, où les employés s'expriment et les dirigeants écoutent et pratiquent l'empathie.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Pratiques professionnelles

Les individus ont le droit à ce que leur travail soit volontaire, sans danger, rémunéré de façon équitable et qu'il protège la dignité humaine.

Travail forcé

Les Fournisseurs n'auront recours à aucune forme d'esclavagisme, de travail carcéral, forcé, de servitude ou de travail involontaire dans aucune partie de leur organisation ou chaîne de valeur. Tout travail doit être volontaire, et les employés seront libres de le quitter ou de mettre fin à leur contrat de travail en respectant un préavis raisonnable. Les Fournisseurs ou autres tiers ne doivent pas facturer ou déduire des frais illégaux pendant le recrutement et l'emploi et ne doivent pas restreindre les libertés des travailleurs, par exemple en retenant des documents personnels ou en limitant la circulation des travailleurs.

Travail des mineurs

Les Fournisseurs ne feront en aucun cas travailler des enfants mineurs dans toute partie de leur organisation ou de leur chaîne de valeur. Le terme « enfant » désigne toute personne dont l'âge est inférieur à l'âge minimum requis pour travailler à temps plein dans le pays concerné, ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum de scolarisation obligatoire, en retenant l'âge limite le plus élevé. Nous soutenons le recours à des programmes légitimes d'apprentissage conformes aux lois et réglementations locales.

Heures de travail

Les heures de travail de chaque employé d'un Fournisseur ne doivent pas dépasser le nombre d'heures maximum défini par la loi locale. En outre, une semaine de travail ne dépassera pas régulièrement 60 heures, ou la limite établie par la loi locale, en comptant les heures supplémentaires, sauf en cas d'urgence ou d'autres situations inhabituelles, si la loi locale l'autorise. Les employés seront autorisés à bénéficier d'au moins un jour de congé au cours d'une semaine de sept jours.

Salaires et avantages

Les Fournisseurs rémunéreront l'ensemble des employés au moins selon le salaire minimum requis par les lois et réglementations en vigueur et leur feront bénéficier de tous les avantages obligatoires prescrits par la loi. Outre leur rémunération pour les heures régulières de travail, les employés seront également rémunérés pour les heures supplémentaires effectuées selon un taux au moins équivalent au taux minimum requis par les lois et réglementations en vigueur. Des retenues sur salaires ne seront en aucun cas autorisées pour servir de mesure disciplinaire. La base de rémunération des employés devra être indiquée dans des délais convenables sur une fiche de paie ou toute autre notification similaire.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Pratiques professionnelles (suite)

Les individus ont le droit à ce que leur travail soit volontaire, sans danger, rémunéré de façon équitable et qu'il protège la dignité humaine.

Santé et sécurité

L'intégration de pratiques saines en matière de gestion de la santé et de la sécurité est indispensable pour créer et conserver la sécurité au travail ainsi qu'un environnement de travail sain pour tous les employés. Les Fournisseurs se conformeront à toutes les lois et réglementations en vigueur sur la santé et la sécurité de leurs employés et n'exerceront pas de représailles à l'encontre des travailleurs qui signalent des préoccupations en matière de santé et de sécurité.

Prévention des blessures physiques

Les Fournisseurs devront dans la mesure du possible éliminer ou réduire les risques physiques et fournir aux employés un équipement de protection personnel adapté. Les employés ne feront pas l'objet de mesures disciplinaires pour avoir signalé des préoccupations en matière de sécurité et auront le droit de refuser des conditions de travail non sécurisées sans craindre d'éventuelles représailles.

Prévention de l'exposition aux produits chimiques

Les Fournisseurs identifieront, évalueront et contrôleront l'exposition des employés aux agents chimiques, biologiques et physiques. Les Fournisseurs devront dans la mesure du possible éliminer de tels risques. Lorsque ces risques ne peuvent pas être éliminés, les Fournisseurs fourniront des mesures adaptées afin de les réduire, des plans de réaction et de traitement efficaces en cas d'exposition.

Procédures et systèmes de sécurité au travail

Les Fournisseurs devront élaborer des procédures et systèmes visant à gérer, suivre et signaler les blessures, accidents et maladies professionnelles. Ces procédures et systèmes encourageront les employés à signaler toute blessure, accident et maladie professionnels. Les Fournisseurs devront classer et consigner les cas de blessure, accident et maladie professionnels, les étudier puis mettre en œuvre des actions correctives destinées à en éradiquer les causes. Les Fournisseurs devront en outre payer pour tout traitement médical requis et faciliter la reprise du travail des employés.

Communication en matière de santé et sécurité

Afin de favoriser un environnement de travail sans danger, les Fournisseurs proposeront aux employés des informations et une formation adaptées relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, comprenant des informations et des avertissements écrits sur ce sujet, et ce dans la ou les langue(s) requise(s) par les lois et réglementations en vigueur. En outre, les Fournisseurs sont encouragés à transmettre ces informations dans toute autre langue principale de leurs employés. Les Fournisseurs publieront des fiches techniques de sécurité (ou l'équivalent local) concernant les substances dangereuses ou toxiques, et formeront en conséquence les employés pouvant être en contact avec ces substances sur leur lieu de travail.

Préparation aux situations d'urgence

Les situations et événements d'urgence potentiels doivent être identifiés et évalués par les Fournisseurs, et leur impact doit être réduit en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures de réponse, y compris des rapports d'urgence, des procédures d'évacuation et de notification des employés, une formation des employés et des exercices d'alerte, un équipement adapté de détection et d'élimination des incendies, des sorties de secours et des plans de reprise adaptés.

Travaux pénibles

Les Fournisseurs doivent identifier, évaluer et contrôler l'exposition des employés aux risques liés à des travaux pénibles, tels que la manutention manuelle de matériaux, soulever des charges lourdes ou de façon répétitive, une station debout prolongée et des opérations et des travaux de montage exigeant de la force ou des actions très répétitives, afin de réduire ou d'éliminer ces conditions.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Pratiques professionnelles (suite)

Les individus ont le droit à ce que leur travail soit volontaire, sans danger, rémunéré de façon équitable et qu'il protège la dignité humaine.

Hygiène, alimentation et logement

Les Fournisseurs doivent fournir aux employés un accès facile à des installations sanitaires propres, à de l'eau potable et à des installations saines de restauration et de préparation des repas. Ces installations doivent être adaptées au nombre de travailleurs sur le site et intégrer les sensibilités culturelles et de genre permettant la séparation et la confidentialité. Si les dortoirs destinés aux employés sont mis à disposition par les Fournisseurs ou une agence d'interim, ils doivent être propres et sûrs, et proposer une/des sorties de secours adaptées, de l'eau chaude destinée aux bains et douches, un système de chauffage et de ventilation adapté, un espace privé et des droits d'accès raisonnables. Le cas échéant, les travailleurs doivent être libres de choisir de résider ou non dans des dortoirs fournis par l'entreprise.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : L'environnement

Les organisations doivent mettre tout en œuvre pour que l'impact sur l'environnement soit positif.

Gestion et restrictions des substances dangereuses

Afin de garantir la sécurité de la manipulation, du déplacement, du stockage, du recyclage, de la réutilisation et de la mise au rebut, les Fournisseurs devront identifier et gérer les substances présentant un risque en cas de rejet dans l'environnement, et se conformer au minimum aux lois et réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, de recyclage et de mise au rebut. Les Fournisseurs coopéreront avec Steelcase pour identifier et réduire ou éliminer l'utilisation de matériaux préoccupants, y compris pour le maintien de la conformité aux normes de contenu chimique, y compris, mais sans s'y limiter, les ROH, REACH, « Level », « Conflict Minerals », « Mindful Materials » et autres programmes concernant les matériaux.

Gestion des déchets solides et dangereux

Les eaux usées, les déchets solides, liquides et dangereux issus des processus industriels ou tertiaires ainsi que des installations sanitaires doivent être classés, surveillés, contrôlés puis traités au moins conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Gestion des rejets dans l'atmosphère

Les Fournisseurs devront classer, surveiller, contrôler puis traiter leurs rejets dans l'atmosphère (avant, et/ou après le rejet d'émissions), au minimum conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Objectifs scientifiques pour la réduction des émissions

Steelcase s'est engagée à atteindre les objectifs scientifiques validés par SBTi pour mesurer ses progrès en matière de réduction des émissions contribuant au changement climatique. Un élément important de ce processus consiste à travailler avec les Fournisseurs sur leurs propres engagements en matière de réduction des émissions. Au fil du temps, Steelcase évaluera les engagements des Fournisseurs envers les objectifs scientifiques.

Autorisations environnementales et rapports environnementaux

Les Fournisseurs devront obtenir, conserver et maintenir à jour l'ensemble des autorisations environnementales requises (p. ex. surveillance des rejets), mais également respecter les exigences opérationnelles et de rapport de ces autorisations.

Prévention de la pollution et préservation des ressources

Les Fournisseurs devront mettre en œuvre des moyens raisonnables afin de réduire les déchets de tout type, y compris l'eau et l'énergie : que ce soit à la source ou grâce à des pratiques telles que la modification des processus de production, de maintenance et des installations, l'usage de matériaux de substitution, la préservation, la maximisation du recyclage et la réutilisation de matériaux. Steelcase encourage ses Fournisseurs à participer à des agences locales de l'eau ou à d'autres organisations d'utilisation de l'eau, lorsque celles-ci existent, afin de faire prendre conscience des éventuels problèmes de quantité ou de qualité de l'eau de leur bassin versant.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Pratiques d'exploitation loyales

Il est de la responsabilité d'une organisation de mener ses activités dans le plus strict respect des droits des individus, des organisations et des gouvernements.

Intégrité commerciale

Les Fournisseurs doivent s'engager à se conformer à des normes strictes en matière de conduite éthique lorsqu'ils sont en contact avec d'autres organisations telles que des clients, d'autres Fournisseurs, des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des concurrents. Toute forme de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds est strictement interdite. Les Fournisseurs ne proposeront ni n'accepteront aucun pot-de-vin ou tout autre moyen permettant d'obtenir un avantage indu ou abusif. Les Fournisseurs ne devront en aucun cas porter atteinte au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), au Bribery Act britannique de 2010, à l'OCDE et à toute convention internationale de lutte contre la corruption, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur en matière de corruption des pays dans lesquels ils mènent des activités.

Protection et sécurité des données

Outre les informations requises par les lois et réglementations en vigueur, les Fournisseurs devront, sur demande de Steelcase, fournir des informations relatives à leurs activités commerciales, à leur organisation, à leurs performances financières, ainsi que des données relatives à leur responsabilité sociale et environnementale. Les Fournisseurs disposeront de processus et de contrôles rigoureux en matière de cybersécurité

pour assurer une protection raisonnable des données, des informations personnelles, exclusives et confidentielles, y compris les informations auxquelles ils accèdent, qu'ils reçoivent ou traitent au nom de Steelcase. En outre, les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de confidentialité/protection des données et de sécurité des informations. L'utilisation ou la divulgation non autorisée de ces informations peut avoir des conséquences personnelles, juridiques, financières et pour la réputation de Steelcase et pour les personnes dont les informations personnelles sont impliquées. Toutes les violations réelles ou présumées de la confidentialité, les violations de la sécurité ou les pertes de nos informations nécessitent une notification rapide.

Propriété intellectuelle

Les Fournisseurs sont tenus de respecter les droits de propriété intellectuelle ; les transferts de technologie et de savoir-faire doivent être réalisés selon des méthodes permettant de protéger ces droits de propriété intellectuelle. Les Fournisseurs ne copieront pas les produits protégés par les droits de propriété intellectuelle et informeront Steelcase de toute tentative de copier les produits Steelcase dont ils ont connaissance.

Respect de la concurrence et des règles antitrust

Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence en vigueur. Les Fournisseurs ne doivent pas participer à des appels d'offres collusoires ou truqués, des ententes sur les prix, des boycotts, des partages de marché ou tout autre comportement anti-concurrentiel.

Protection des lanceurs d'alertes

Les Fournisseurs mettront en place des programmes permettant de garantir la confidentialité et la protection de tout employé divulguant une violation du présent Code ou des lois ou réglementations en vigueur. Les Fournisseurs, leurs employés et les autres membres de leur chaîne de valeur sont invités à utiliser la Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité de Steelcase pour signaler à Steelcase toute violation du présent Code ainsi que tout comportement inapproprié. Les signalements peuvent se faire anonymement au travers de la tierce partie qui gère notre Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité. Plus d'informations sur la Ligne d'assistance pour les questions d'intégrité de Steelcase se trouvent sur le site integrity.steelcase.com

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Pratiques d'exploitation loyales

Il est de la responsabilité d'une organisation de mener ses activités dans le plus strict respect des droits des individus, des organisations et des gouvernements.

Approvisionnement responsable des minéraux et autres matériaux

Les Fournisseurs s'assureront que les produits, composants ou matières premières qui nous sont vendus et qui sont utilisés dans les produits vendus ou revendus par Steelcase ne contiennent pas de tantale, d'étain, de tungstène ou d'or en provenance de la République Démocratique du Congo, ni d'aucun pays limitrophe qui pourrait financer ou bénéficier, directement ou indirectement, à des factions armées, et coopéreront avec Steelcase en fournissant des informations pour les construire les rapports liés à « Conflict Minerals ». Les Fournisseurs devront aussi s'engager (1) à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible afin d'assurer la conformité avec les autres programmes d'approvisionnement en matériaux, tels que l'approvisionnement en bois, à travers leurs chaînes d'approvisionnement, (2) à fournir Steelcase toute information concernant l'origine de ces matériaux dans leurs produits ainsi que la chaîne de responsabilité .

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Protection des consommateurs

La protection du consommateur fait partie intégrante d'une gestion des activités respectant l'éthique.

Pratiques commerciales, publicitaires et concurrentielles loyales

Les Fournisseurs devront appliquer des normes de pratiques commerciales loyales en ce qui concerne la publicité, les ventes et la concurrence. En outre, des moyens appropriés pour protéger les informations privées des clients doivent être appliqués, ainsi que des mesures de sécurité des données conformes aux normes industrielles et réglementaires.

Restrictions relatives à la composition des produits

Les Fournisseurs devront respecter les lois et réglementations en vigueur relatives à l'interdiction ou à la restriction d'utilisation de substances spécifiques, notamment en ce qui concerne l'étiquetage des produits en vue de leur recyclage ou de leur destruction.

Exigences relatives aux performances des Fournisseurs : Engagement et développement de la collectivité

Protéger les droits des individus et des organisations, et respecter les exigences gouvernementales.

Engagement et développement de la collectivité

Les Fournisseurs sont encouragés à améliorer la vie des collectivités au sein desquelles ils sont présents en promouvant le respect des droits humains à travers l'amélioration des conditions économiques, environnementales et sociales de ces dernières. Les Fournisseurs doivent en outre inciter les Fournisseurs de votre chaîne de valeur à agir de même.

Les Fournisseurs sont en outre encouragés à développer leur compréhension des cultures, traditions et valeurs des communautés locales grâce à un dialogue ouvert et continu avec les populations concernées.

Annexe

- Lois et réglementations en vigueur
- ISO 26000 Normes relatives à la responsabilité sociale des entreprises
- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Directives relatives à la santé et la sécurité de l'OIT
- Pacte Mondial des Nations Unies
- Le Code de conduite de la Responsible Business Alliance
- OHSAS 18001
- ISO 14000
- Les Normes commerciales mondiales de Steelcase
- Les attentes de nos clients et parties prenantes.

Le présent document est disponible au téléchargement en format PDF sur le site www.steelcase.com